

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 6 juillet 2023**  
Saint-Aubin - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Alain DIEBOLT

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 65  
Nombre de procurations : 14  
Nombre de votants : 79  
Date de la convocation : 29 juin 2023  
Date de publication : 13 juillet 2023

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	BERNARDIN Daniel	BREMOND Gabriel
MICHAUD Dominique	CHEVAUX Bruno	RIOTTE Christine
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	CHAPIN Jean-Paul
DAUBIGNEY Jean-Michel	LACROIX Olivier	JEANNEROD Georges
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	DIEBOLT Alain
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	PANNAUX Joël
GUERRIN Bernard	CHAUCHEFOIN Gérard	HENRY Micheline
SOLDAVINI Grégory	CHAUTARD Christophe	GUIBELIN Hervé
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAMPANHET Stéphane	MILLIER Cyril
LEFEVRE Jean-Philippe	CUINET Jean-Pierre	VIVERGE Patrick
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	DEMORTIER-BLANC Catherine	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	DOUZENEL Alexandre	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	DRAY Frédérique	GRUET Olivier
CROISERAT Jean-Luc	GERMOND Daniel	SANCEY Pascal
GUIBELIN Marie-Rose	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	GOMET Nicolas	GINET Gérard
LEPETZ Joëlle	HERRMANN Nadine	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	LAGNIEN Jacques
STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette	
THEVENIN Hélène	PRAT Hervé	
TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel	

### **Conseillers suppléés**

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David  
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

MONNERET Christophe donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel  
GAGNOUX Jean-Baptiste donne procuration à FICHERE Jean-Pascal  
PECHINOT Jacques donne procuration à MANGIN Isabelle  
MATHIOT Agnès donne procuration à GINDRE Denis  
ANTOINE Patricia donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire  
BERTHAUD Mathieu donne procuration à CHAMPANHET Stéphane  
DELAINE Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette  
GRUET Justine donne procuration à DRAY Frédérique  
HAMDAOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine  
MBITEL Mohamed donne procuration à DEMORTIER-BLANC Catherine  
MIRAT Maryline donne procuration à CUINET Jean-Pierre  
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à JEANNET Nathalie  
ROCHE Paul donne procuration à GIROD Isabelle  
RIGAUD Fabien donne procuration à CALLEGHER Aline

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

BONIN Jean-Luc	SAGET Emmanuel
PAUVRET Emeric	JEANNEAUX Cyriel
MATHEZ Christian	

**Objet : Rapport annuel des élus mandataires de la SPL Grand Dole Développement 39 – Année 2022**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L.1524-5 une obligation pour tout élu mandataire d'une collectivité dans une Entreprise Publique Locale (EPL) de produire un rapport auprès de son assemblée délibérante.

En conséquence, les représentants permanents siégeant au sein d'une EPL doivent rendre compte de leurs missions à l'assemblée délibérante de leur Collectivité au moins une fois par an.

Ce rapport a pour objet de renforcer et d'assurer un retour d'information global sur la situation de l'EPL. Il permet également de mettre en lumière l'activité et la gestion auprès des assemblées délibérantes. Ce rapport est aussi un levier de valorisation de ses actions dans la mise en œuvre des services publics et des missions d'intérêt général dont l'EPL a la responsabilité.

Les dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification (« dite 3DS »), ainsi que les précisions du décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 sont venues normer le contenu de ce rapport et les conditions de présentation de ce dernier au sein des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires.

La Société Publique Locale Grand Dole Développement 39, créée en 2016, a pour objet, pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire exclusivement, la réalisation et la gestion d'opérations d'aménagement et de construction.

Pour mémoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole détient à ce jour 2 748 actions au capital social, d'une valeur nominale de 100 euros soit un montant souscrit de 274 800 €.

Les élus représentant l'Agglomération au Conseil d'Administration sont :

- Monsieur Jean-Pascal FICHERE,
- Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET,
- Monsieur Stéphane CHAMPANHET,
- Monsieur Bernard GUERRIN,
- Monsieur Olivier MEUGIN.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le rapport annuel des élus mandataires de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole portant sur l'exercice de la SPL Grand Dole Développement 39 clos au 31 décembre 2022.

SCRUTIN	POUR : 79	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	

*Fait à Saint-Aubin, le 6 juillet 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- SPL Grand Dole Développement 39



*Jean-Pascal FICHERE.*